



## CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2018

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

N° 51.2018

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal : 29  
 En exercice : 28  
 Qui ont pris part à la délibération : 18      Pour : 18    Contre : 0

*Date de la convocation :* 15 mai 2018

L'an deux mille dix huit et le vingt deux mai à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

**Présents** : MM. ANDRE. MONTAGNER. FERRARI. GADEN. Mmes BALAGUE. DETUYAT. MM. DUBLIN. MANERO. MUSARD. VICENS. Mmes ARMENGAUD. LABORDE. PONS. M. THOMAS. Mmes ALEXANDRE. DENES. VERNIER.

**Pouvoir** : M. PEGOURIE à M. GADEN.

**Absents excusés** : MM. IGOUNET. PEGOURIE. POUVILLON. RICAUD. VALMY. Mmes ESTAUN. FABREGAS. FOISSAC. OVADIA. SOULIER. VIGNE DREUILHE.

**Secrétaire de séance** : M. MANERO.

### **Objet de la délibération : DISPOSITIF CULTUR'BUS : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC TOULOUSE METROPOLE – THEATRE DU CAPITOLE**

**Exposé :**

Dans le cadre de sa politique culturelle, la ville d'Aucamville souhaite sensibiliser tous ses habitants, et les enfants de manière privilégiée, à tous les arts, dont la musique. Elle a créé à cet effet un dispositif intitulé «cultur'bus», en partenariat avec les mairies de Fonbeauzard et de Launaguet afin de permettre aux habitants de ces 3 villes (en priorité) d'aller assister à des spectacles de qualité présentés dans des institutions culturelles toulousaines de prestige. Une première convention mettant en place une collaboration entre la commune et le théâtre du Capitole avait été signée en janvier 2015 pour une période maximale de trois ans.

Afin de poursuivre cette collaboration, une nouvelle convention entre la Mairie d'Aucamville et le Théâtre du Capitole-Mairie de Toulouse avait été approuvée lors du Conseil municipal d'Aucamville du 23 novembre 2017.

Or, le Théâtre du Capitole étant aujourd'hui, et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, un établissement métropolitain, la convention devait être signée avec Toulouse

Métropole et non plus la mairie de Toulouse. Il est donc nécessaire d'abroger la délibération prise le 23 novembre 2017 et de prendre une nouvelle délibération concernant une convention avec Toulouse Métropole. Cette convention a été approuvée le 12 avril 2018 par délibération du conseil métropolitain.

### **Décision :**

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

### **Décide**

**Article 1** : d'abroger la délibération n° 115.2017 du 23 novembre 2017.

**Article 2** : d'approuver la convention entre Toulouse Métropole et la Mairie d'Aucamville au sujet du dispositif « Cultur'Bus ».

**Article 3** : d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Le Maire,  
Gérard ANDRE

### ***Document signé électroniquement***

Accusé de réception en préfecture  
031-213100225-20180522-22052018\_51-DE  
Reçu le 31/05/2018  
Signé par serialNumber=0002,CN=Gerard  
d'ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVIL  
LE,OU=DIRECTION GENERALE,O  
U=0002 21310022500019,OU=M  
AIRIE D'AUCAMVILLE,O=MAIRI  
E D'AUCAMVILLE,L=SAINT ALB  
AN,C=FR  
30/05/2018

Commune d'Aucamville – 31140



AUCAMVILLE